

Monsieur Le Président de l'Eurométropole de Metz  
Monsieur François GROSDIDIER  
Maison de la Métropole de Metz  
1 place du Parlement de Metz  
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Objet : 4<sup>ème</sup> modification du PLU de la commune  
de MONTIGNY-LES-METZ  
Réf. dossier : 2022\_MODIF-01\_EA  
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 /  
eami@scotam.fr)

Metz, le 17 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 3 février 2022, la notification du projet de 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-lès-Metz. Les modifications apportées visent à faire évoluer les OAP du PLU (secteurs Sud-Blory et de l'anciennes chocolaterie) ainsi que le règlement du PLU dans ses parties écrites et graphiques.

Le Syndicat mixte du SCoTAM souligne la volonté de l'Eurométropole de réduire la surface de la zone AU du secteur Sud-Blory, dans un objectif de sobriété foncière, de protection des abords du patrimoine de la commune (vestiges du château de la Horgne) et de prise en compte du périmètre du PGRI autour de la Seille. Les densités résidentielles, la consommation foncière et la production de logement prévues sur ce secteur demeurent compatibles avec les objectifs du DOO du SCoTAM en la matière.

Les OAP du secteur Sud-Blory pourraient davantage détailler la manière dont les flux de circulation et les divers aménagements seront organisés au centre de la zone, où se croisent :

- Les voiries de desserte principale et secondaire,
- Les liaisons douces principale et secondaire,
- Les espaces verts et paysager à aménager,
- Les aménagements destinés à la gestion des eaux pluviales,
- Les espaces publics.

Des plans de coupe pourront utilement être ajoutés à ces OAP afin de développer l'imbrication de ces aménagements.

Les autres modifications apportées au PLU n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat mixte.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER



Président du Syndicat mixte du SCoTAM